

Session des 12 et 13 février 2018

Intervention Jean-Luc Rotureau

L'ingénierie territoriale et le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

Monsieur le Président, Chers Collègues,

Dans cette délibération, nous souhaitons aborder la question de l'ingénierie territoriale et celle du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (2018-2024).

A travers ces deux chapitres, c'est bien la place du département que nous abordons et la façon dont nous voyons son rôle dans les années à venir.

L'ingénierie territoriale est un plus pour les collectivités et comme vous l'avez écrit dans votre projet « Anjou 2021 » il s'agit de développer une nouvelle logique d'accompagnement des territoires. S'il y a bien un travail réel qu'il faut saluer, car il est dense et divers à travers les 173 missions en cours, pour autant cela ne peut suffire à répondre à l'enjeu de solidarité territoriale, reconnu par la loi NOTRE. Cela ne nous donne pas la vision que vous avez de la solidarité territoriale et quelles devraient être les priorités. L'action qui est développée est riche et multiple mais à quelle volonté politique se raccroche-t-elle pour les années à venir ?

De même la loi NOTRE a imposé un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, qui a demandé beaucoup de travail, de rencontres diverses et de discussions avec différents interlocuteurs.

Que nous dit le diagnostic de ce schéma ? Que sur 357 communes (c'était avant la réduction du nombre de communes...) 50 sont identifiées comme multi-équipées et couvrent plus de 57% de la population, mais que cependant 123 communes (anciennes) comptent moins de cinq types de services cibles, essentiellement dans le Nord et l'Est du département. Plus de 57 000 habitants résident dans ces communes, soit 7% de la population du département.

Et globalement 4 territoires sont considérés comme potentiellement fragiles en termes d'accès aux services. Des enjeux majeurs sont identifiés et de fait des recompositions territoriales rebattent les cartes. Le rôle des nouveaux EPCI par exemple est incontournable. Le schéma pose (page 116) de vraies questions : **peut-on encore concevoir un service avec une offre uniforme ? L'approche d'un même service pour tous est-elle tenable dans une société devenue diverse et plurielle ? »**

Et c'est bien parce qu'il y a ces questions et que nous devons anticiper l'avenir (le schéma est là pour les 6 années à venir) que **nous souhaitons un nouveau positionnement départemental, plus ambitieux, plus clair dans les répartitions de compétences, plus confiant dans les territoires. Que faisons-nous au-delà des fiches actions ?**

La vision que vous exprimez nous semble trop descendante, relativement centralisatrice, alors qu'aujourd'hui il faut au contraire, et plus qu'avant, partir de ce que sont les acteurs locaux pour construire nos politiques.

Il nous faut de nouveaux partenariats, co-construits, avec de nouvelles perspectives. Si les compétences en matière des solidarités sociales sont désormais connues et ancrées, celles en matière des solidarités territoriales ne sont pas encore bien définies dans notre département.

Comme nous l'avons déjà exprimé, et Grégory BLANC l'a redit dans son introduction, nous sommes pour un « big-bang départemental » qui n'est pas seulement nécessaire par l'évolution des textes ou par nos contraintes financières, mais aussi parce que cela va dans le sens de l'histoire.

Historiquement d'ailleurs, dans cette enceinte, certains se plaisaient à parler d'équilibre ville-campagne quand nous parlions aménagement du territoire. Puis au gré du temps nous avons évoqué la complémentarité.

Aujourd'hui, vous le savez bien, le développement de notre département se fait sur des réalités très diverses qui ne peuvent être résumées à des territoires urbains ou ruraux, les choses sont plus complexes que cela.

Pour un véritable développement de tous nos territoires, nous avons besoin d'une affirmation, d'une vision de notre département à 10 ou 15 ans. Votre projet Anjou 2021 situe des éléments de consensus sur les valeurs ou sur certains autres aspects. Mais en aucun cas, il ne donnait cette vision qui permettrait de donner ce CAP dont il y a besoin.

C'est donc la stratégie d'actions que nous interrogeons en proposant de nous engager véritablement dans deux directions :

- Prendre les devants et **accompagner la réflexion pour un grand territoire métropolitain plus fort qu'aujourd'hui**. De la même manière qu'une région a besoin d'une capitale forte, attractive pour les centres de recherches, les centres décisionnels, les Universités, hôpitaux et centres de production, **notre département doit avoir une capitale qui étend ses compétences et nous devons lui en transférer certaines** qu'elle pourra mener à bien dans un souci de proximité que nous avons tous ici. Par exemple transférer le FAJ, les collèges pour une continuité éducative, les routes à une future métropole...Les réflexions du conseil de développement de la région angevine amènent des éléments intéressants pour ce passage de communauté urbaine en métropole. Nous pouvons prendre les devants Monsieur le Président comme vous l'avez fait pour Angers-Marcé ou dans l'esprit de ce que vous avez engagé pour les collèges ou encore avant pour Terra Botanica. La logique de contractualisation que vous avez engagée pousse à aller plus loin, de manière volontaire et non subie.
- **Parallèlement, et c'est la condition indispensable pour un département harmonieux et solidaire, nous devons concentrer nos efforts sur des territoires qui sont le plus en difficulté**. Le schéma départemental qui nous est soumis montre bien dans son diagnostic que ces territoires existent et nous les connaissons. Ce que vous engagez dans le domaine de l'insertion peut l'être de manière plus globale dans d'autres secteurs. Il s'agit pour nous de rechercher l'efficacité du service public au-delà des compétences institutionnelles. **Il est nécessaire de s'engager vers plus de mutualisation. La gouvernance gagnerait aussi à nommer des vice-présidents aux territoires comme cela a été rappelé dans l'introduction**. La solidarité territoriale doit être clairement plus affirmée, y compris avec des actions positives discriminantes. L'existence de 9 EPCI plus solides désormais doit permettre au département cette solidarité plus forte et plus discriminante.